

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

7. Convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site de la CAF entre la commune de Boisseuil et la CAF de la Haute-Vienne.

Pour accompagner et informer les familles, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a créé le site www.monenfant.fr.

Ce site vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil et des services d'accompagnement des familles financés par les allocations familiales.

Il est prévu de mettre à jour et d'enrichir les données relatives aux établissements d'accueil et services figurant sur le site www.monenfant.fr par des informations portant sur les modalités de fonctionnement des établissements et les disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant.

Pour ce faire un espace professionnel est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner ces informations et une convention d'habilitation informatique entre la CAF et le fournisseur habilité à renseigner les informations doit être signée.

Ainsi, afin que le RPE de Boisseuil puisse mettre en ligne des informations relatives à son fonctionnement il convient de signer cette convention avec la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer cette convention d'habilitation informatique avec la CAF ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

